

L'ACTUALITÉ DES PME

La parole à... Éric Lathière Lavergne,
gérant d'Avenue des Jeux

« *Le CNE est une hérésie économique* »

Avenue des Jeux est une société de vente de jeux en ligne composée de trois sites : avenuedesjeux.com, rue-des-puzzles.com et rue-des-maquettes.com. Créée en 2004, elle est le troisième intervenant français du secteur et prévoit de doubler son chiffre d'affaires en 2007 (1 million d'euros en 2006).

Vous avez créé sept emplois en trois ans. Avez-vous recruté des salariés en CNE ?

Je refuse d'engager des personnes en CNE (contrat nouvelle embauche) car j'estime qu'un tel contrat met en danger la situation et la vie même du salarié, qui aura par exemple beaucoup de difficultés à trouver un logement. Tout dispositif qui fragilise le statut des salariés est mauvais. Le CNE est une hérésie économique. La législation française donne suffisamment de souplesse pour recruter.

Certains dirigeants de PME se plaignent de difficultés de recrutement, quelles incitations donnez-vous à vos salariés ?

Pour que le salarié donne le meilleur de lui-même, il faut que le patron en fasse autant et pratique une politique correcte vis-à-vis de son personnel. C'est du donnant-donnant. Nous embauchons un



manutentionnaire au Smic, mais dès la première année, il voit son salaire augmenter d'au moins 70 euros nets.

Quel dispositif peut, selon vous, favoriser la création d'emplois ?

Une entreprise en développement embauchera sans tenir compte des aides disponibles. Elles ne favorisent pas les créations d'emplois. En revanche, être exonéré de charges pour deux emplois créés pendant cinq ans peut être un excellent coup de pouce... Mais attention à l'effet d'aubaine !

PROPOS RECUEILLIS
PAR FABRIENNE PROUX

La PME en herbe - Aquitaine

ASP64 table sur la sauvegarde de données

Le développement des nouvelles technologies dans les petites et très petites entreprises, conjugué à la nécessité galopante de se protéger des malveillances informatiques, ouvre des marchés colossaux à ceux qui savent répondre aux nouveaux besoins. ASP64 entend bien profiter de cette double donne.

La société développe, depuis sa création il y a trois ans au Pays basque, des services informatiques hébergés et innovants pour les PME. Elle a d'abord mis au point un système de bureau virtuel rendu possible par externali-

sation du serveur bureautique de l'entreprise. Mais elle a surtout développé un système de sauvegarde externalisé. Celui-ci permet aux PME de stocker localement les données puis de les envoyer via Internet sur un serveur sécurisé.

ARCHIVAGE LÉGAL

« Notre solution permet de traiter des volumes pouvant aller jusqu'à 500 gigaoctets contre 5 GO pour la télésauvegarde traditionnelle. Il a en outre l'avantage de pouvoir restaurer les données immédiatement en cas de besoin », explique Daniel Rouquié, l'un des trois fondateurs et président de la société.

Le produit Datapack, qui existe sous diverses variantes, permet aussi de faire de l'archivage légal. La solution a déjà séduit plusieurs centaines de clients partout en France, grâce à un réseau bien étoffé de partenaires revendeurs.

À l'avenir, ASP64, dont le chiffre d'affaires a doublé sur l'exercice 2006 pour atteindre 800.000 euros, ne s'interdit pas de saisir toutes les opportunités de croissance qui se présenteraient à l'étranger, en commençant par l'Europe.

FRANK AUDONNET



Le système d'ASP64 stocke localement les données puis les envoie via Internet sur un serveur sécurisé.

Aide à l'innovation - Bretagne

Dendrotech date les constructions en bois à l'année près

Créée en 2006, la jeune société rennaise utilise la dendrochronologie pour dater toutes sortes de construction en bois. Elle a signé un contrat avec le CNRS afin de créer une base de données.

À RENNES

Rares sont les entreprises issues de la recherche en sciences humaines. Dendrotech en fait partie. Créée en novembre 2006 par Yannick Le Digol, 32 ans, et Vincent Bernard, 38 ans, la start-up utilise la dendrochronologie pour apporter ses conseils et offrir ses services. « La dendrochronologie est une discipline ancienne, qui a quelque cent dix ans d'existence, utilisée pour dater à l'année près tout type d'ouvrage en bois », explique Vincent Bernard, chercheur au CNRS, actuellement en cours d'une demande en conseil scientifique.

« À cette approche s'ajoutent nos connaissances en archéologie du bois et en archéométrie, complète le cofondateur de Dendrotech. Ce qui nous permet d'effectuer l'ana-

lyse la plus fine possible et de coller ainsi à la demande de nos clients. » Des techniques très utiles aux fouilles archéologiques ou aux monuments historiques, par exemple, lors de travaux de restauration.

COOPÉRATION SCIENTIFIQUE

« Imaginons que nous étudions une charpente, comme nous l'avons fait notamment sur le château de Châteaubriant, explique Yannick le Digol. La dendrochronologie nous permet de savoir si cette charpente est d'origine ou si elle a été remplacée et, dans ce cas, à quelle période, ce qui guide la stratégie des architectes. » Pour cela, les deux spécialistes se rendent toujours sur place. « La bonne connaissance du site est indissociable de la compréhension de la structure », argumente Yannick Le Digol. « Et l'on fait parfois des

découvertes intéressantes. Lors d'une étude, on a apporté la preuve scientifique qu'il existait plusieurs niveaux dans un bâtiment alors que ces étages ont totalement disparu », ajoute Vincent Bernard. Outre les services qu'elle rend à ses clients acteurs du patrimoine (architectes, archéologues, entreprises de restauration ou collectivités territoriales), Dendrotech travaille pour la recherche.

Elle a signé un contrat de coopération scientifique avec le CNRS (voir encadré). Son but : créer une base de données récapitulant les résultats trouvés par la jeune société. Celle-ci prévoit également de dispenser des formations. En 2007, elle vise un chiffre d'affaires de 100.000 euros et table sur une progression d'environ 20 % en 2008 et 2009.

ANNE-LAURE GROSMOLARD

MODE D'EMPLOI DU DISPOSITIF

Dendrotech a signé avec le CNRS et l'université de Rennes I un contrat de coopération pour une durée de cinq ans. « Il s'agit d'un accord-cadre qui définit les règles de collaboration entre l'entreprise et les laboratoires, explique René Quris, responsable du service partenariat et

valorisation à la délégation Bretagne-Pays de la Loire. Outre l'intérêt scientifique, ce contrat permet aussi de partager les coûts. » Déjà partenaire de grands groupes, le CNRS entend maintenant développer les contrats avec les PME. Contact : www.cnrs.fr

L'éditeur de logiciels Intempora soigne la vue des automobiles

ÎLE-DE-FRANCE

La société commercialise un logiciel capable de traiter des données issues de caméra, GPS, laser, radar... L'automobile est son marché initial mais elle souhaite se diversifier.

Le 3 novembre, quelques dizaines de véhicules entièrement automatisés s'aligneront au départ d'une course sans pilote, dans les rues d'un faubourg encore inconnu, quelque part en Californie. Organisé par la Darpa, agence de R&D du Pentagone, l'Urban Challenge met en compétition les technologies d'automatisation et d'analyse de l'environnement les plus sophistiquées du moment.

Le logiciel RTMaps d'Intempora en fait partie. Il équipera Blue Froggy, de Dotmobil, seule équipe franco-américaine engagée dans l'événement. Créée en 2000, Intempora est issue du centre de robotique de l'École des mines de Paris. Dans le cadre du projet européen Carsense, le centre a développé un logiciel de reconnaissance des objets autour d'un véhicule en mouvement, à la de-



Ligne blanche, panneau, piéton, l'objectif du logiciel d'Intempora est de développer des aides à la conduite.

mande d'un consortium d'industriels (Fiat, BMW, Renault, Thales, Ibeo).

Ligne blanche, panneau, piéton, obstacles de toutes sortes, l'objectif est bien entendu de développer des aides à la conduite, voire des véhicules autonomes. Un débouché suffisamment prometteur pour donner naissance à une entreprise, qui a racheté la licence du logiciel RTMaps. « Nous gardons des liens amicaux et scientifiques forts avec l'École des mines, mais nous sommes entièrement propriétaires de notre technologie », souligne le PDG, Gilles Michel. Au

bout de six ans, Intempora compte sept salariés, pour un chiffre d'affaires de 550.000 euros l'an dernier.

RÉFÉRENCES PRESTIGIEUSES

La base technologique est éprouvée. Peu de logiciels sont capables de traiter en temps réel des données disparates, et notamment des flux d'images. RTMaps collectionne d'ailleurs les reconnaissances (prix de l'innovation, prix Léonard) et les références prestigieuses (Renault, PSA, Valeo, Thales, DGA, participation aux pôles Movéo et Systematic...). La PME cherche néanmoins un second souffle commercial.

« Les distinctions, c'est bien, analyse Gilles Michel, mais il nous faut aussi du chiffre d'affaires. » 2007 a bien commencé. La société basée à Issy-les-Moulineaux vient de prendre pied aux États-Unis en vendant des licences RTMaps au South West Research Institute de San Antonio, au Texas. « Nous souhaitons également diminuer notre dépendance au secteur automobile en nous diversifiant, notamment vers l'aéronautique », complète Stéphane Le Veillard, porte-parole de l'entreprise. Pour le moment, le capital est détenu par les fondateurs, mais Gilles Michel se dit « ouvert à des discussions avec des investisseurs ».

ERWAN SEZNEC